



FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT

CIRCULAIRE DE SECURITE N° 49

Jean COUPE

N/Réf. : JC/nv/4213

DATE : 9 août 1992

OBJET : Système de libération

MATERIEL CONCERNÉ : équipement sac/harnais JAGUAR

TEXTE :

Suite à la transmission à la société Parachutes de France de la circulaire de sécurité n° 48 (paragraphe n°2), Parachutes de France nous a transmis l'"Information Sécurité" suivante que nous vous communiquons au verso de la présente circulaire.

DECISION FEDERALE :

Contrôle de tous les sacs/harnais JAGUAR en service et, si besoin est, application des directives de l'Industriel.

DATE D'APPLICATION : Dès réception de cette circulaire.

DIFFUSION :

Président FFP

DTN

MJS

CEV

STPAé

Directeurs Techniques

Réparateurs de parachutes

Membres du CTP

Mr. Y. Chaloin

Société Parachutes de France (Mr. O. RHEIN)

Paramag - Les Hommes Volants

***** INFORMATION SECURITE *****

de la Société

PARACHUTES DE FRANCE

DATE : 31 juillet 1992

BULLETIN N° : 920702

OBJET : Contrôle de la fixation des gaines de libérateurs sur sacs/harnais JAGUAR

NATURE : Obligatoire

MATERIELS CONCERNES : Tous les sacs/harnais JAGUAR (Parachutes de France)

HISTORIQUE : Lors d'une procédure de libération, le câble du libérateur gauche n'a pu être sorti. Ceci car, la gaine gauche pouvant coulisser librement, son cheminement a été modifié sous l'effort de traction.

INSTRUCTIONS à tous les utilisateurs de JAGUAR :

- 1) Sortir intégralement la poignée de libération
- 2) Essayer de faire coulisser une gaine par rapport à l'autre :

--> un petit coulisement de quelques millimètres est NORMAL

--> le coulisement libre d'une gaine par rapport à l'autre peut rendre la libération difficile, voire impossible

Dans ce cas, veuillez nous faire parvenir votre sac/harnais pour remise à hauteur⁽¹⁾.

Rappel à tous les utilisateurs de libérateurs 3 anneaux : il est IMPERATIF de dégager et nettoyer REGULIEREMENT la poignée du libérateur et de nettoyer les gaines avec un écouvillon.

DATE D'APPLICATION : dès réception du bulletin

AUTORITE :

PARACHUTES DE FRANCE
Olivier RHEIN (Service QUALITE)
B.P. 247
95523 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone : (1) 30 32 16 33
Fax : (1) 30 32 43 11

DISTRIBUTION : FFP, Centres de Parachutisme

(1) Opération gratuite (sauf port) si le matériel n'a subi ni détérioration, ni modification (sauf par PF).

Participation aux frais de port retour : 58,50 F. par sac/harnais (sans la voile principale).
Chèque à joindre au matériel envoyé.